



PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 17 AVRIL 2014

L'an Deux Mille Quatorze, le dix-sept avril, à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GUILLEMINOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Daniel LONGEARD, Laurence VERDON, Jean-Pierre GUILBAUD, Isabelle PROD'HOMME, Armelle YOU, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Nadia GRIGNON-GENDRON, Dominique TEZENAS DU MONTCEL, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Nicole SECHERET, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Marie-Christine BELAUD, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST

Pouvoirs :

Nora SI ZIANI donne procuration à Stéphanie CHARPRENET

Yvan GRIFFAULT donne procuration à Françoise BELY

Absence excusée : Sylvie DEFAYE

Secrétaires de séance : Nicolas GUILLEMINOT, Albert BOIVIN

SOMMAIRE

AFFAIRES GENERALES

- FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES	2
- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – DESIGNATION DES MEMBRES	3
- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CONSEIL D'ADMINISTRATION – FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES	4
- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CONSEIL D'ADMINISTRATION – DESIGNATION DES MEMBRES ELUS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL	5
- DESIGNATION DES DELEGUES A DIVERS ORGANISMES	6
- DESIGNATION D'UN « CORRESPONDANT DEFENSE »	8
- RESTITUTION A LA COMMUNE DE SAINT-GERMIER DE LA COMPETENCE OBLIGATOIRE « AMENAGEMENT ET GESTION DU SITE DE L'ETANG DE SAINT-GERMIER (PLAN D'EAU, AIRE DE LOISIRS, PARKING) »	8

AFFAIRES FINANCIERES

- OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE POITOU-CHARENTES SUR LA GESTION DE LA VILLE DE PARTHENAY	9
- MODALITES DE VOTE ET DE PRESENTATION DES BUDGETS	13

SPORT

- VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014 – ASSOCIATIONS SPORTIVES	13
--	----

RESSOURCES HUMAINES

- FIN DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	14
--	----

<u>QUESTIONS DIVERSES</u>	15
---------------------------------	----

AFFAIRES GENERALES

FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. le MAIRE : Il est proposé au Conseil Municipal de désigner des délégués aux commissions suivantes ; si vous en êtes d'accord, il y a aura deux votes à bulletin secrets, ce sera pour la commission d'appels d'offres et le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Pour les autres, nous pouvons voter à main levée si vous êtes d'accord, cela permettra d'aller plus vite.

Le Conseil Municipal procède à la désignation des membres suivants :

COMMISSION VIVRE ENSEMBLE ET PROXIMITE – ACTIONS SOCIALES

V/Présidente : Béatrice LARGEAU

Membres :

Albert BOIVIN	Daniel LONGEARD	Marie-Christine BELAUD
Didier GAUTIER	Nora SI ZIANI	Judicaël CHEVALIER
Jean-Pierre GUILBAUD	Laurence VERDON	
Philippe KOUAKOU	Armelle YOU	

COMMISSION CULTURE

V/Président : François GILBERT

Membres :

Albert BOIVIN	Nicolas GUILLEMINOT	Laurent ROUVREAU
Sylvie DEFAYE	Karine HERVE	Nora SI ZIANI
Patrick DEVAUD	Nicole LAMBERT	Françoise BELY
Didier GAUTIER	Béatrice LARGEAU	Yvan GRIFFAULT

COMMISSION AFFAIRES GENERALES – SERVICES A LA POPULATION – AFFAIRES SCOLAIRES

M. LE MAIRE : Cette commission va s'intituler ainsi, la compétence scolaire étant transférée à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine à partir du 1^{er} août 2014. Jusqu'à cette date, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, déjà en charge des affaires scolaires, continuera cette délégation. Au 1^{er} août, le vice-président ou la vice-présidente en charge de ce secteur, l'assurera au nom de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

V/Présidente : Françoise PRESTAT-BERTHELOT

Membres :

Stéphanie CHARPRENET	Nora SI ZIANI
Didier GAUTIER	Marie-Christine BELAUD
Karine HERVE	Magaly PROUST
Daniel LONGEARD	

COMMISSION COMMUNICATION – CONSEIL DE VIE LOCALE -JEUNESSE

V/Président : Nicolas GUILLEMINOT

Membres :

Brigitte CLISSON	Jean-Pierre GUILBAUD	Judicaël CHEVALIER
Patrick DEVAUD	Karine HERVE	Magaly PROUST
François GILBERT	Laurent ROUVREAU	
Nadia GRIGNON-GENDRON	Dominique TEZENAS DU MONTCEL	

COMMISSION URBANISME – PATRIMOINE – MUSEE – COMMERCE LOCAL

V/Présidente : Nicole LAMBERT

Membres :

Gilles BERTIN	Jean GIRARD	Laurent ROUVREAU	Jean-Paul GARNIER
Stéphanie CHARPRENET	Jean-Louis GRASSIGNOUX	Dominique TEZENAS DU MONTCEL	Nicole SECHERET
Patrick DEVAUD	Françoise PRESTAT-BERTHELOT	Armelle YOU	
François GILBERT	Isabelle PROD'HOMME		

COMMISSION CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

V/Président : Laurent ROUVREAU

Membres :

Gilles BERTIN	Jean-Louis GRASSIGNOUX	Isabelle PROD'HOMME
Albert BOIVIN	Philippe KOUAKOU	Françoise BELY
Brigitte CLISSON	Nicole LAMBERT	Jean-Paul GARNIER
Jean GIRARD	Daniel LONGEARD	

COMMISSION FINANCES

V/Présidente : Brigitte CLISSON

Membres :

Gilles BERTIN	Nicolas GUILLEMINOT	Françoise PRESTAT-BERTHELOT	Nicole SECHERET
Stéphanie CHARPRENET	Philippe KOUAKOU	Laurent ROUVREAU	
Patrick DEVAUD	Nicole LAMBERT	Dominique TEZENAS DU MONTCEL	
Jean GIRARD	Daniel LONGEARD	Yvan GRIFFAULT	

COMMISSION SPORT

V/Président : Patrick DEVAUD

Membres :

Gilles BERTIN	Jean-Pierre GUILBAUD	Jean-Paul GARNIER
Brigitte CLISSON	Philippe KOUAKOU	Nicole SECHERET
Didier GAUTIER	Daniel LONGEARD	
Jean-Louis GRASSIGNOUX	Laurent ROUVREAU	

oOo

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – DESIGNATION DES MEMBRES

M. LE MAIRE : Dans les communes de 3 500 habitants et plus, la Commission d'Appel d'Offres est composée :

- du Maire, ou son représentant, Président de droit,
- de 5 membres titulaires du Conseil Municipal, avec un nombre égal de suppléants.

L'élection se fait au scrutin de listes, avec les membres titulaires et suppléants sur une même liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres au scrutin secret.

Les listes proposées sont les suivantes :

Liste 1 :

Titulaires : Nicole LAMBERT, Brigitte CLISSON, Laurent ROUVREAU, Gilles BERTIN, Daniel LONGEARD

Suppléants : Béatrice LARGEAU, Patrick DEVAUD, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Stéphanie CHARPRENET, Jean GIRARD

Liste 2 :

Titulaires : Françoise BELY, Nicole SECHERET

Suppléants : Yvan GRIFFAULT, Jean-Paul GARNIER

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	32
Nombres de suffrages déclarés nuls par l'article L66 du Code Electoral.....	0
Suffrages exprimés.....	32
La liste 1 a obtenu.....	25 voix
La liste 2 a obtenu.....	7 voix

En conséquence, la composition de la Commission d'Appel d'Offres s'établit comme suit :

Titulaires : Nicole LAMBERT, Brigitte CLISSON, Laurent ROUVREAU, Gilles BERTIN, Françoise BELY

Suppléants : Béatrice LARGEAU, Patrick DEVAUD, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Stéphanie CHARPRENET, Yvan GRIFFAULT

oOo

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CONSEIL D'ADMINISTRATION - FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES

M. le MAIRE : Le Maire est de droit Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Le nombre des membres du CCAS est fixé par le Conseil Municipal. Outre le Président, le Conseil d'Administration est composé, en nombre égal, d'au maximum :

- huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal, sans que leur nombre ne puisse être inférieur à quatre,
- huit membres nommés par le Maire, parmi lesquels doivent obligatoirement figurer un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine :
 - de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
 - de la famille,
 - de la retraite et des personnes âgées,
 - du handicap.

Il est proposé au Conseil Municipal, de fixer le nombre de membre du CCAS à 8 (huit).

* ADOPTE à l'unanimité.

oOo

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CONSEIL D'ADMINISTRATION - DESIGNATION DES MEMBRES ELUS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE : L'élection des membres du CCAS au sein du Conseil Municipal se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'élire les membres élus par le Conseil Municipal au sein du CCAS au scrutin secret.

Il est procédé à l'élection de 8 représentants au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, à bulletin secret.

Listes présentées :

Liste A : Béatrice LARGEAU, Nicole LAMBERT, Laurence VERDON, Isabelle PROD'HOMME, Nora SI ZIANI, Albert BOIVIN, Françoise PRESTAT-BERTHELOT

Liste B : Judicaël CHEVALIER, Jean-Paul GARNIER, Nicole SECHERET, Marie-Christine BELAUD, Magaly PROUST, Yvan GRIFFAULT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	32
Nombres de suffrages déclarés nuls par l'article L66 du Code Electoral.....	0
Suffrages exprimés.....	32
La liste A a obtenu.....	25 voix
La liste B a obtenu.....	7 voix

En conséquence, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est ainsi composé :

Béatrice LARGEAU, Nicole LAMBERT, Laurence VERDON, Isabelle PROD'HOMME, Nora SI ZIANI, Albert BOIVIN, Judicaël CHEVALIER, Jean-Paul GARNIER.

oOo

DESIGNATION DES DELEGUES A DIVERS ORGANISMES

M. LE MAIRE : Il revient aux conseillers municipaux de représenter la Commune au sein des organismes extérieurs auxquels elle participe. Il revient au conseil municipal, en raison de la compétence générale qui lui est reconnue de procéder à l'élection des représentants de la Commune au sein des organismes suivants :

SYNDICAT DES EAUX DE LA GATINE (pour les compétences production et distribution de l'eau potable et de l'eau brute, et de l'assainissement autonome) :

12 délégués titulaires : BERTIN Gilles, BOIVIN Albert, DEVAUD Patrick, GIRARD Jean, GRASSIGNOUX Jean-Louis, GUILLEMINOT Nicolas, LAMBERT Nicole, LONGEARD Daniel, PRESTAT-BERTHELOT Françoise, ROUVREAU Laurent, TEZENAS DU MONTCEL Dominique, PROUST Magaly.

12 délégués suppléants : CLISSON Brigitte, CHARPRENET Stéphanie, GAUTIER Didier, GRIGNON-GENDRON Nadia, GUILBAUD Jean-Pierre, HERVE Karine, LARGEAU Béatrice, PROD'HOMME Isabelle, VERDON Laurence, BELY Françoise, GARNIER Jean-Paul, SECHERET Nicole.

HABITAT NORD DEUX-SEVRES - CONSEIL d'administration :

2 délégués titulaires : Didier GAUTIER, Nicole LAMBERT

2 délégués suppléants : Karine HERVE, Béatrice LARGEAU

COMMISSION LOCALE CHARGEE DE LA COTATION DES GROS BOVINS SUR LE MARCHE DE PARTHENAY :

1 délégué titulaire : Jean-Louis GRASSIGNOUX

1 délégué suppléant : Jean GIRARD

CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE :

2 délégués titulaires : Albert BOIVIN, Daniel LONGEARD

2 délégués suppléants : Nicolas GUILLEMINOT, Béatrice LARGEAU

COMITE DE LIGNE DU NORD DEUX-SEVRES POUR L'ORGANISATION DE TRANSPORTS FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS :

1 délégué titulaire : Gilles BERTIN

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES :

Le Maire, commune siège : Xavier ARGENTON

1 délégué : Françoise PRESTAT-BERTHELOT

ASSOCIATION « UN TOIT EN GATINE » - CONSEIL d'ADMINISTRATION :

1 délégué titulaire : Nicole LAMBERT

1 délégué suppléant : Brigitte CLISSON

SOCIETE D'EQUIPEMENT DU POITOU – CONSEIL D'ADMINISTRATION :

1 délégué titulaire : Brigitte CLISSON

O.G.E.C. SAINT-JOSEPH - CONSEIL D'ADMINISTRATION :

1 délégué titulaire : Karine HERVE

1 délégué suppléant : Dominique TEZENAS DU MONTCEL

O.G.E.C. NOTRE-DAME DE LA COULDRE - CONSEIL d'ADMINISTRATION :

1 délégué titulaire : Laurence VERDON

1 délégué suppléant : Armelle YOU

LYCEE ERNEST PEROCHON - CONSEIL d'ADMINISTRATION :

3 délégués titulaires : Nadia GRIGNON-GENDRON, Dominique TEZENAS DU MONTCEL, Nicole SECHERET

LYCEE PROFESSIONNEL LES GRIPPEAUX - CONSEIL D'ADMINISTRATION :

2 délégués titulaires : Nicolas GUILLEMINOT, Stéphanie CHARPRENET

CONSEIL des MUSEES de POITOU-CHARENTES :

1 délégué titulaire : Armelle YOU

CONSEIL D'ETABLISSEMENT FOYER GABRIELLE BORDIER :

1 délégué titulaire : Laurence VERDON

COMITE de GESTION de la BIBLIOTHEQUE PREVERT :

1 délégué titulaire : Jean-Pierre GUILBAUD

ASSEMBLEE GENERALE DES CO-PROPRIETAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « SALLE OMNISPORTS DE BELFONTAINE » :

1 délégué titulaire : Jean-Louis GRASSIGNOUX

COMITE de JUMELAGE - CONSEIL D'ADMINISTRATION :

5 délégués titulaires : Gilles BERTIN, Stéphanie CHARPRENET, Béatrice LARGEAU, Nora SI ZIANI, Judicaël CHEVALIER

ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE :

1 délégué titulaire : Daniel LONGEARD

COLLEGE du MARCHIOUX - CONSEIL d'ADMINISTRATION :

1 délégué titulaire : Dominique TEZENAS DU MONTCEL

1 délégué suppléant : Stéphanie CHARPRENET

COLLEGE MENDES-FRANCE - CONSEIL d'ADMINISTRATION :

1 délégué titulaire : Nicolas GUILLEMINOT

1 délégué suppléant : Sylvie DEFAYE

ASSOCIATION « LE RELAIS DES PETITS » – CONSEIL d'ADMINISTRATION :

1 délégué titulaire : Laurence VERDON

ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES DES DEUX-SEVRES (AVIC 79) – CONSEIL D'ADMINISTRATION :

1 délégué titulaire : Daniel LONGEARD

INTERMEDE NORD 79 – CONSEIL D'ADMINISTRATION :

1 délégué titulaire : Béatrice LARGEAU

ASSOCIATION « MIEUX VIVRE A SAINT-PAUL » - CONSEIL d'ADMINISTRATION :

1 délégué titulaire : Didier GAUTIER

1 délégué suppléant : Laurent ROUVREAU

ASSOCIATION INTERMEDIAIRE DE REINSERTION - CONSEIL d'ADMINISTRATION :

1 délégué titulaire : Jean GIRARD

ASSOCIATION Communiquer Lire Ecrire (CLE) - CONSEIL d'ADMINISTRATION :

1 délégué titulaire : Laurence VERDON

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE -
CONSEIL d'ADMINISTRATION :**

1 délégué titulaire : Laurence VERDON

1 délégué suppléant : Béatrice LARGEAU

oOo

DESIGNATION D'UN « CORRESPONDANT DEFENSE »

M. LE MAIRE : Le Ministère de la Défense demande à la Ville de Parthenay de désigner un Conseiller Municipal, dit « correspondant défense », dont le rôle sera de sensibiliser les citoyens aux questions de défense.

Cet élu a vocation à développer le lien Armée-Nation, c'est-à-dire qu'il sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Daniel LONGEARD « correspondant défense ».

oOo

RESTITUTION A LA COMMUNE DE SAINT-GERMIER DE LA COMPETENCE OBLIGATOIRE
«AMENAGEMENT ET GESTION DU SITE DE L'ETANG DE SAINT-GERMIER (PLAN D'EAU, AIRE DE
LOISIRS, PARKING) »

M. LE MAIRE : Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-41-3 et L. 5214-16 ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création, à compter du 1er janvier 2014, de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, issue de la fusion des Communautés de Communes de Parthenay, du Pays Ménigoutais et du Pays Thénezéen, et du rattachement des communes d'Allonne, Azay-sur-Thouet, Pougne Hérisson, Le Retail, Saint-Aubin le Cloud, Secondigny, Vernoux-en-Gâtine (issues de la Communauté de Communes Espace Gâtine), Gourgé (issue de la Communauté de Communes du Val du Thouet), Amailloux, Lageon, Saint-Germain de Longue Chaume et Viennay ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Germier en date du 14 juin 2013 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 mars 2014 ;

Considérant que, depuis sa création le 1er janvier 2014, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine exerce l'ensemble des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives dont disposaient précédemment les établissements publics de coopération intercommunale fusionnés ;

Considérant qu'au terme d'un travail de réflexion mené sur l'harmonisation des compétences à exercer à l'échelle communautaire, il a été souhaité que la compétence « Aménagement et gestion du site de l'étang de Saint-Germier (plan d'eau, aire de loisirs, parking) », relevant de l'ancienne Communauté de communes du Pays Ménigoutais, soit restituée dans les meilleurs délais à la commune de Saint-Germier, qui l'accepte ;

Il est proposé au Conseil Municipal considérant qu'il appartiendra à chaque conseil municipal de se prononcer sur cette restitution dans un délai maximal de trois mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la restitution à la commune de Saint-Germier, qui l'accepte, de la compétence obligatoire «Aménagement et gestion du site de l'étang de Saint-Germier (plan d'eau, aire de loisirs, parking) ».

O
O O
O

AFFAIRES FINANCIERES

OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE POITOU-CHARENTES SUR LA GESTION DE LA VILLE DE PARTHENAY

M. LE MAIRE : La Chambre Régionale des Comptes de Poitou-Charentes (CRC) a procédé à l'examen de la gestion de la Ville de Parthenay, sur les exercices 2007 à 2012.

Conformément à l'article L 243-5 du Code des Juridictions Financières, le Conseil Municipal prend connaissance des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Poitou-Charentes.

Comme vous le savez, l'ensemble des collectivités, établissements publics et autres sont régulièrement contrôlés par les Chambres Régionales des Comptes.

Je vous propose de vous lire in extenso la synthèse et ensuite de vous faire part des différentes réponses ou interrogations qui sont posées et enfin d'ouvrir le débat sur les thèmes que vous souhaiteriez.

« Synthèse Générale du Rapport :

1/- Suivi des observations antérieures – relations avec les associations

La commune a suivi pour l'essentiel les recommandations du précédent rapport de la chambre pour ses relations avec les associations : des critères d'attribution ont été définis, l'inventaire des concours en nature est engagé, l'information financière est en partie exploitée. La mise en place d'un outil de travail collaboratif devrait permettre pour chaque agent concerné de disposer d'un fonds de dossier souvent défaillant ou absent (statuts, conventions à jour).

Pour autant, certaines pistes de progression demeurent : uniformisation accrue des formulaires de demandes de subvention et des modèles de convention d'objectif, au-delà des sports et de la culture notamment dans le domaine social ou des animations de quartier ; généralisation du recensement et de la valorisation des aides en nature ; extension de l'inventaire des concours publics à tous domaines ; respect strict des mentions nécessaires dans les conventions d'objectifs au-delà de 23.000 €.

2/- Respect des règles budgétaires et comptables

La qualité des comptes apparaît satisfaisante pour l'essentiel. Les quelques écarts aux règles en vigueur à corriger à l'avenir, ne sont pas susceptibles de remettre en cause la sincérité des comptes. S'agissant de ses régies de recettes et d'avance la collectivité gagnerait à en améliorer le suivi.

3/- Situation financière

Satisfaisante jusqu'à présent, la situation financière présente toutefois des tensions pour l'avenir en raison d'un effet de ciseau ; charges en progression continue en dépit d'efforts importants et recettes stagnantes. Si cet aspect a été en partie anticipé, notamment avec une opération de révision des bases fiscales, les marges de manœuvre pour augmenter les recettes ou contenir les dépenses paraissent modestes, a fortiori alors que les

effets bénéfiques de mutualisation avec la communauté de communes pourraient ne pas persister après révision de la carte intercommunale.

Depuis 2007 les investissements ont été autofinancés à hauteur de 72 % et pour le solde, jusqu'en 2011, par une diminution importante des réserves. Leur reconstitution fin 2012 tient à un changement de stratégie de financement avec le retour à l'emprunt depuis 2011, mobilisé au-delà des besoins réels (le niveau d'encours demeure toutefois trois fois inférieur aux communes comparables). Dans ce contexte, il serait utile d'améliorer le processus de prévision budgétaire qui n'est pas à ce stade, au regard des faibles taux d'exécution observés, un outil réel de pilotage.

4/- Gouvernance et gestion des personnels

La mutualisation actuellement en œuvre entre la commune et la communauté de communes permet de concourir à la maîtrise des charges de personnel ainsi que des charges courantes. Toutefois, le caractère récurrent de la rétroactivité d'actes individuels, qu'il s'agisse d'attribution de primes et indemnités ou d'actes visant à la mise à disposition de personnels, pose problème.

Formellement la démarche actuelle gagnerait à être sécurisée, en veillant à éviter des actes à portée rétroactive et d'autre part en encadrant formellement les modalités de partages de frais et moyens, par exemple par le biais de convention de mutualisation de services. Une telle démarche serait particulièrement profitable dans la perspective de refonte de la carte intercommunale qui interviendra en 2014.

La réorganisation des services s'est appuyée sur un audit externe commandé par la communauté de communes et partiellement pris en charge par la commune. Toutefois, les achats de prestations ont finalement atteint trois fois le montant initial et ont dérogé aux principes généraux de la commande publique. Malgré ces carences, la démarche de réorganisation engagée au sein de l'ensemble des services devrait normalement éviter à l'avenir les errements juridiques et contractuels rencontrés pour les prestations de l'audit qui visait lui-même la réorganisation des services. »

Concernant la relation avec les associations, la CRC constate effectivement une amélioration du système puisque, nous avons mis en place des critères d'attribution, validés en commissions thématiques et conseil municipal, qui permettent de ventiler l'enveloppe globale affectée aux subventions des associations sportives et culturelles. Elle reconnaît donc qu'il y a eu un effort effectué correspondant au montant le plus important puisque si l'on additionne sport et culture on atteint 85 % du montant total des subventions. Même s'il reste quelques améliorations à apporter, le travail effectué et les efforts consentis ont été reconnus par la Chambre Régionale des Comptes.

S'agissant des conventions et subventions à des associations pour des montants supérieurs à 23 000 €, il existe effectivement une obligation légale à ce que toute association bénéficiant d'un tel montant de subvention fasse l'objet d'une convention d'objectifs. Cette obligation a fait l'objet d'une régularisation pour quasiment l'ensemble des associations concernées. C'est par exemple le cas du Triathlon Club de Gâtine qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23 000 €. Il y a donc une volonté importante à vouloir se conformer à cet objectif.

Un autre travail est en cours concernant la valorisation des aides en nature apportées aux associations (temps de travail des agents de la collectivité, prêt de tables, de tivolis, mise à disposition de salles...). Cela représente un travail d'identification et de suivi important qui est en cours. Pour les associations cela permet de produire des justifications de demandes de subventions auprès d'organismes plus importants.

Donc voilà rapidement les conclusions en matière de relations avec les associations et pistes de travail.

Concernant le respect des règles budgétaires et comptables, on signale une erreur d'imputation sur des subventions OPAH-RU. Il n'y a pas d'autres observations particulières.

Ensuite sur la situation financière, la CRC est globalement satisfaite, néanmoins, elle constate un risque pesant sur de nombreuses collectivités, les fameux effets de ciseaux, correspondant à une augmentation des charges et une diminution ou une stagnation des recettes. Or, les dotations que l'État va octroyer à la ville de Parthenay et aux collectivités sont en diminution. Je dirais que l'équilibre des comptes pour 2014 va être extrêmement délicat puisque l'on a appris, postérieurement aux élections, que les dotations du Gouvernement allaient être en forte baisse ; il faudra donc tenir compte de cet élément dans l'établissement du budget et forcément faire des arbitrages.

Ce qui est indiqué et important à retenir me semble-t-il dans ce contexte financier, c'est qu'il faut une programmation de l'ensemble des investissements à mon avis. Si nous ne pouvons pas le faire sur l'ensemble de la mandature en raison d'impondérables, d'imprévus ou de cas de force majeure, il nous faut, pour autant, prévoir les investissements les plus importants pour permettre au service financier de réaliser une programmation pluriannuelle, de manière à pouvoir cadrer ces six prochaines années. J'ai bien dit qu'il y avait des impondérables, des imprévus, nous en avons connu lors du précédent mandat comme par exemple l'école Gutenberg avec l'incendie.

Concernant la gouvernance et la gestion du personnel, l'observation est faite notamment sur la rétroactivité des actes individuels. C'est quelque chose de très simple en fait : à partir du moment où un agent peut bénéficier d'une indemnité, d'une prime, nous faisons rétroagir cette prime au début du mois ou parfois au début du trimestre. Cependant, on ne devrait pouvoir faire bénéficier l'agent de cette prime ou de cette indemnité qu'à la date où la décision est prise. Néanmoins, nous souhaitons faire bénéficier l'agent de cette rétroactivité parce qu'il me semble qu'elle est plus favorable à l'agent.

Concernant l'observation sur les délégations des adjoints qui demandent à être précisées par la CRC, c'est une remarque qui est prise en compte.

Sur la mutualisation entre la ville et la communauté de communes, il s'agit d'un grand débat. Il existe aujourd'hui un partage de frais, de locaux, ce qui est plutôt positif pour la CRC puisque cela permet de réduire les frais de gestion. L'observation qui est faite est effectivement de clarifier par le biais de conventions les mises à disposition d'une collectivité par rapport à une autre tout ceci dans un souci de clarté, d'identification du qui fait quoi entre la ville et la communauté de communes.

Ensuite l'observation qui est faite concerne le marché conclu avec le cabinet Knowledge Consult qui a fait l'objet de plusieurs avenants. L'objectif dans le cadre de ce travail, de gestion de la connaissance, de validation d'un processus d'évaluation des différents projets, était de conserver le même prestataire. En effet, cela nous paraissait important pour la pertinence de ce projet, dont l'intérêt aurait été effectivement beaucoup plus faible si nous avions changé de prestataire.

La difficulté rencontrée a été d'évaluer globalement le travail à réaliser sur les trois collectivités à savoir le CCAS, la communauté de communes et la ville. Il est vrai que, comme l'appétit vient en mangeant en quelque sorte, les élus de la ville ont souhaité continuer dans cette nouvelle organisation. C'est pour cela qu'un nouveau marché a été passé avec comme bénéficiaire la société Knowledge Management.

La dernière observation porte sur la masse salariale, et plus précisément sur l'absentéisme qui est en dessous de la moyenne de la strate à laquelle appartient la commune de Parthenay. C'est plutôt un point positif.

Enfin une observation a été portée concernant les modalités d'attribution de la NBI. Ce point a été régularisé depuis le début de l'année 2014, il s'agissait d'une prime automatiquement attribuée à toutes les personnes qui bénéficiaient du cadre d'adjoint administratif. Or, cette prime ne peut être attribuée qu'à des agents qui exercent au moins 50 % de leur activité sur des fonctions d'accueil. Nous avons donc modifié cet usage de manière à être conforme à la loi.

Ce rapport est plutôt positif sur la gestion de la commune de Parthenay. Avez-vous des observations des commentaires ?

M. GARNIER : Nous ne serons peut-être pas aussi optimistes quant à la lecture du rapport puisque l'on s'interroge quand même sur la situation réelle financière de la ville. Quand on dit page 18 du rapport : « cependant dans ce contexte très favorable que les charges évoluent plus rapidement que les recettes ces dernières années, un effet de ciseaux se dessine et pourrait encore se renforcer dans les années à venir [et ça vous en avez parlé], limitant ainsi les marges de manoeuvre de la commune. »

Un peu plus loin, « toutefois une tendance à la limitation des produits en regard de charges dynamiques et difficilement compressibles laisse craindre une détérioration de la situation ».

Optimistes, on veut bien, mais nous sommes quand même dubitatifs sur les modalités de financement de tous les projets qui ont été lancés pendant la campagne et sur leur mode de financement. C'est-à-dire comment faire pour lancer tous ces projets sans augmenter les impôts ?

Le rapport hésite entre soit augmenter l'emprunt ou alors diminuer les équipements, ce qui n'est pas non plus satisfaisant puisque si la commune est en dessous de beaucoup de communes de sa strate, elle l'est aussi pour ces équipements, et ça c'est moins positif. Nous n'avons fait que lire le rapport, voilà les premières réflexions que l'on peut avoir sur cette analyse financière sans entrer dans tous les détails puisqu'il y en a quand même un certain nombre.

Mme PROUST : La commune de Parthenay est particulièrement sensible aux dotations de l'État, c'est relevé page 19 et vous l'avez évoqué, les dotations se tassent depuis 2008, donc s'anticipent dans le budget qui va nous être présenté dans quelques semaines ; du coup comment les choses sont traitées ? C'est une question.

M. LE MAIRE : Globalement ?

Mme BELY : Je voudrais revenir sur la partie gouvernance et gestion des personnels puisque nous avons lu le rapport dans le détail et nous avons noté que la Chambre Régionale des Comptes souligne un manque de rigueur, des approximations et des ambiguïtés sur un certain nombre de points. Tout d'abord dans les délégations de signature, ensuite dans le partage des charges entre la commune et la communauté de communes, sur les bâtiments et les fournitures, dans les modalités d'acquisition de prestations, vous l'avez dit vous-même tout à l'heure entre la commune, le CCAS, et la communauté de communes, ce qui a conduit au non-respect des règles de l'achat public. Et puis je retiendrai un dernier exemple dans le respect des règles de la nouvelle bonification indiciaire.

J'ai bien entendu, vous avez en partie commencé à remédier à ce manque de rigueur et à ces ambiguïtés, mais j'aimerais en savoir un petit peu plus notamment en ce qui concerne les conventions de mise à disposition.

M. CHEVALIER : Vous avez un argument récurrent qui est le manque d'endettement de la commune, alors effectivement M. le MAIRE, si on se réfère aux chiffres vous avez raison. Néanmoins, le nombre des travaux nécessaires à court terme, -on a parlé de la voirie, ainsi que les grands projets que vous aviez promis pendant votre campagne par exemple le stade Daguerre-, laisse présager des interrogations pour l'avenir quant à cet argumentaire.

J'aimerais que vous puissiez nous rassurer quant à la capacité de la ville à préserver ce faible taux d'endettement ou alors vous avez une politique d'investissement qui peut être rassurante, mais si vous pouviez nous expliquer qu'elle va être le protocole et la mise en place.

M. LE MAIRE : Sur les premières interrogations de M. CHEVALIER et M. GARNIER, il s'agit en fait de la même, concernant la capacité de financer les engagements électoraux. Comme dirait l'autre c'est toujours à la fin du marché qu'on va compter les bouses, donc comme on a toujours financé ce que l'on a dit... La seule chose c'est que je peux vous assurer que l'on fera de même également cette fois-ci. On s'est engagé à financer et à mettre en place des programmes et on continuera à le faire comme on l'a fait depuis longtemps.

Le faible taux d'endettement, au risque de me répéter, et la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui permet d'anticiper, puisque vous parlez d'anticipation, la diminution des dotations de l'État. À partir de ce moment-là, vu que nous avons tout de même une réserve qui est quand même relativement conséquente c'est ce qui est noté par la chambre régionale des comptes, de capacité d'endettement puisque nous sommes grosso modo à un tiers de la moyenne nationale de la strate. Cela nous laisse au moins la possibilité d'arriver à ce niveau de la strate. On doit être à peu près à 300 € en moyenne par an et la moyenne de la strate est à 900 € par an. On a donc une capacité d'endettement de ce différentiel.

Deuxième observation sur les conventions : on peut toujours indiquer que c'est ambigu, que c'est flou, j'ai indiqué qu'il y avait toujours des marges de progression sur une rigueur plus importante en matière juridique. Les conventions de mise à disposition sont en cours d'élaboration, c'est un travail très important à réaliser, les services finances et juridique sont à la tâche sur ces sujets-là, sachant qu'en même temps vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a toute la communauté de communes à mettre en place. Il y a donc beaucoup de travail que ce soit au secrétariat général, aux services finances, au service juridique, ce qui fait que les choses se font dans le temps pour aller vers l'objectif fixé par la chambre régionale des comptes. Ai-je répondu à toutes vos questions ?

Mme BELY : Nous veillerons et nous serons bien évidemment très vigilants sur ce que vous nous proposez.

MODALITES DE VOTE ET DE PRESENTATION DES BUDGETS

Mme CLISSON : L'article L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le budget des communes de plus de 10 000 habitants est voté soit par nature, soit par fonction. S'il est voté par nature, il comporte une présentation fonctionnelle, s'il est voté par fonction, il comporte une présentation par nature.

Depuis 1995, date à laquelle la Ville de Parthenay a mis en place le nouveau plan comptable M14, le vote par fonction a été utilisé.

Le Conseil Municipal doit déterminer, pour la durée du mandat, si le budget sera voté par fonction ou par nature.

Afin de maintenir des éléments de comparaison avec les exercices précédents, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de retenir le vote par fonction.

O
O O
O

SPORTVERSEMENT D'ACOMPTE SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014 – ASSOCIATIONS SPORTIVES

M. P. DEVAUD : Il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser un acompte sur subvention dans l'attente du vote du budget 2014, au regard de la subvention de fonctionnement 2013, aux associations sportives suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION 2013	ACOMPTE PROPOSE
PARTHENAY BASKET BALL 79	10 120 €	3 300 €
RACING CLUB PARTHENAY-VIENNAY	9 064 €	3 000 €
SPORT ATHLETIQUE PARTHENAY	17 864 €	5 900 €
TRIATHLON CLUB DE GATINE	17 512 €	5 700 €
TENNIS SQUASH PARTHENAY	5 000 €	1 600 €
SPORT NAUTIQUE PARTHENAISIEN	9 636 €	3 200 €
		Total : 22 700 €

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2014 chapitre 924 – 40 – 6574

Mme SECHERET : Nous sommes assez étonnés de ne voir que des associations sportives pour le vote de ces avances ; il y a certainement aussi des associations culturelles et on ne les voit pas apparaître. Elles n'ont pas eu de besoin d'avances ?

M. DEVAUD : Concernant les associations culturelles, cela a été anticipé, ce qui n'a pas été le cas pour les associations sportives. Le service des sports a donc contacté tous les clubs juste après les élections, pour solliciter ceux qui avaient besoin de trésorerie, et un recensement a été effectué et nous versons donc des acomptes aux clubs qui l'ont souhaité.

* ADOPTE à l'unanimité.

O
O O
O

RESSOURCES HUMAINES

FIN DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il est proposé au Conseil Municipal :

- de mettre fin à la mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine dans les services de la Ville de Parthenay. Il s'agit de :

. M. DEVENDEVILLE Cyrille, Directeur Général des Services, qui était mis à disposition de la Ville de Parthenay à raison de 14 h hebdomadaires. Cette fin de mise à disposition est effective depuis le 1^{er} avril 2014.

- de conclure un avenant à la convention avec la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour formaliser cette fin de mise à disposition,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme PROUST : Juste une remarque, pourrait-on avoir un organigramme avec les différentes personnes, le temps passé, ça doit exister, est-ce que ça peut nous être donné ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Vous pouvez consulter l'organigramme sur le site internet de la commune.

Mme PROUST : Je voudrais quelque chose de plus détaillé, sur le temps de travail des agents, ça pourrait être intéressant.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Effectivement, c'est quelque chose qui pourrait être fait mais dans un temps un peu lointain puisque le service des ressources humaines a beaucoup de travail avec la mise en place de l'intercommunalité en ce moment, ça ne sera donc pas pour le prochain conseil.

Mme PROUST : Je comprends, mais le service va forcément passer par cette phase-là pour faire un état des lieux des ressources humaines.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Non pas sous forme de tableau, ce sont des arrêtés ou des actes individuels concernant chaque agent, c'est donc quelque chose qui pourra vous être fourni mais pas pour les prochains conseils.

Mme PROUST : C'est quand même important de savoir qui travaille pour qui, pour combien de temps, qui fait quoi.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : A part pour ce genre de délibération qui est nominative, les situations des agents ne sont jamais évoquées nominativement en conseil municipal.

Mme PROUST : C'est uniquement pour le savoir en qualité de conseillère municipale, ce n'est pas pour en débattre ici.

* ADOPTE à l'unanimité.

O
O O
O

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : Mme SECHERET, vous aviez demandé la liste des diverses associations auxquelles la Ville adhère. Voici donc :

- AGORES (Association des directeurs de cantines municipales) pour un montant de 100 €
- Association du management du centre ville pour un montant de 250 €
- Association du club des managers du centre ville pour 50 €
- Association pour le développement du transport ferroviaire Thouars/ Sèvre Niortaise pour 300€
- Association des archivistes français pour 93 €
- Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture pour 500 €
- Association des élus en charge du sport pour 210 €

Mme PROUST : Il se trouve qu'il y a un coiffeur boulevard de la Meilleraye qui a fait part d'une difficulté et je voudrais savoir s'il a été contacté ?

M. LE MAIRE : Oui il est régulièrement contacté.

Mme PROUST : Hier, il ne l'avait pas encore été ; donc régulièrement pour vous c'est quand ?

M. LE MAIRE : En fait, il est contacté tous les mercredis.

Mme PROUST : Hier soir à 17 h30 il a dit qu'il n'avait pas été contacté par les services de la municipalité. Peut-être que je ne maîtrise pas les choses, mais pour moi le souci est qu'il soit contacté et qu'on puisse lui apporter une réponse.

M. LE MAIRE : Je suis passé le voir et il m'a dit qu'après, je n'étais pas repassé le voir personnellement, mais le placier est repassé. Le problème est très simple puisque vous l'évoquez, il y a un arrêté qui fixe le début du marché à la Place du Donjon, et c'est vrai qu'en fonction des mercredis il y a du monde ou pas entre cette place et l'allée de Tsévie. Ce sont souvent des commerçants qui ne sont pas abonnés et le placier les installe dans cette portion du boulevard, et quand il n'y a personne qui se présente, le mercredi matin vers 8h30, il enlève les barrières ; c'est vrai que l'arrêté municipal prévoit que le marché peut s'installer de la Place du Donjon jusqu'au Palais des Congrès. Mais c'est vrai aussi que lorsqu'il n'y a personne, le placier enlève la barrière par contre dès qu'il y a du monde il laisse les barrières. C'est vrai aussi que pour un commerçant sédentaire, le fait d'avoir un commerçant non sédentaire juste devant sa vitrine est toujours mal ressenti. Mais c'est la même problématique que nous avons tout au long du boulevard de la Meilleraye.

Mme M. PROUST : Je n'avais pas compris que c'était le fait d'avoir des commerçants non sédentaires devant sa vitrine qui le gênait, mais juste le fait que la rue soit bloquée les mercredis alors il n'y avait pas de commerçant non sédentaire devant chez lui.

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 22 avril 2014 au 6 mai 2014.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;
N. GUILLEMINOT et A. BOIVIN

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;